



Arrêté n°2026-GRC-003

## CARENTOIR

### ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT FERMETURE DE L'ÉCOLE SAINT-STANISLAS EN RAISON DES INTEMPOÉRIES

Le Maire de CARENTOIR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L.2212-2 et L.2212-4 ;

Vu le Code de la route ;

Vu les alertes météorologiques de Météo France, les arrêtés préfectoraux suspendant les transports scolaires et les communiqués de la préfecture du Morbihan,

Vu l'arrêté municipal n°2026-GRC-001 portant fermeture de l'école publique Yann Arthus-Bertrand de Carentoir le 6 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la chef d'établissement,

Considérant qu'en raison des circonstances météorologiques exceptionnelles qui touchent le département du Morbihan, notamment en raison de chutes de neige et de pluies verglaçantes il appartient au Maire de prendre toutes dispositions pour prévenir les accidents dont les administrés pourraient être victimes du fait des intempéries ;

Considérant ainsi que pour assurer la sécurité des personnes il y a lieu de réglementer l'accès aux établissements recevant du public afin d'éviter la circulation sur les routes et limiter les déplacements

#### ARRÊTE

##### Article 1 :

L'école Saint-Stanislas sera fermée le mardi 6 janvier 2026 toute la journée.

##### Article 2 :

Les services périscolaires ne seront pas assurés.

##### Article 3 :

Monsieur le Maire, Madame la chef d'établissement de l'école Saint-Stanislas, les agents placés sous leurs ordres et les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et à la porte de l'école.

##### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Morbihan, Madame la chef d'établissement de l'école Saint-Stanislas, Madame la Présidente de l'OGEC et Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement catholique en Morbihan.

Fait à Carentoir, le 5 janvier 2026  
Le Maire,  
David NAËL

